

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 52 - 2023 relative au budget initial 2024 du budget agrégé de l'Établissement

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 476 ETPT, dont 2 254 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 222 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 264 100 949 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 193 911 745 € personnel
 - 38 384 722 € fonctionnement et intervention

31 804 482 € investissement

- 266 419 333 € de crédits de paiement dont :
 - 193 911 745 € personnel
 - 38 384 722 € fonctionnement et intervention
 - 34 122 867 € investissement
- 233 759 431 € de prévisions de recettes
- - 32 659 902 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -32 793 102 € de variation de trésorerie
- -3 784 442 € de résultat patrimonial
- 1 530 303 € de capacité d'autofinancement
- - 16 423 717 € de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	21	Contre	5	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



le 14/12/2023

Le vice-président du conseil d'administration

Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Tableaux réglementaires BI 2024

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023